

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 44  
Présents et  
représentés : 26  
Pouvoirs de vote : 4  
Absents non  
représentés : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le sept mai sous la présidence du Président, Monsieur Philippe GERARDY.

**Etaient présents :**

ANDRIN Rémy, BAZIN Alain, BRIZION Daniel, BURAK Christian, CHRISTOPHE Gérard, COLIN Jean-Paul, DEBEUX Michel, DUPUIS Fabrice, FRANIATTE Jean Paul, GAUCHE Joël, GERARDY Philippe, HABLLOT Emeric, HENRY Charlene, LANG Régis, LECLERC Marie Françoise, LEFORT Francis, LEMAIRE Aline, LEONARD Robert représenté par DE NEIVA Manuel, MAGUIN Christophe, MITTAUX Jean Marie, NATALE Jean, PARROT Joël, PATON Jean-Christophe, PAYONNE Philippe, RONDEAU Elise, SAIDANI Vincent.

**Etai(ent) excusé(s) :**

BERTOLINI Emmanuel,  
BOURGON Mickaël ayant donné son pouvoir à HENRY Charlene,  
BOUDOT Camille,  
LAHAYE Philippe ayant donné son pouvoir à MAGUIN Christophe,  
MEYER Pierre Marie ayant donné son pouvoir à PAYONNE Philippe,  
NICOLAS Jean Michel ayant donné son pouvoir à DUPUIS Fabrice,

BERTRAND Chantal, COPPEY Céline, DOBIN Bernadette, FRANCOIS Maryse, GAGNEUX Christian, HUMBERT Jocelyne, LEPEZEL Christelle, LETURC Michel, PETER Vincent, PORCHON Eric, SCHMIT Sylvie, VALENCIN Evelyne.

Avant le début de la séance, le conseil communautaire accueille l'ARS pour une présentation sur le CLS.

L'ordre du jour de la séance du 15 mai 2025 est le suivant :

**Partie 1 : Cadre de vie et Environnement**

1. Marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration de l'Orne et de ses affluents – Lancement de la tranche conditionnelle 1 – Mission Avant-Projet
2. Recrutement de prestataires pour la réalisation d'études complémentaires dans le cadre du programme GEMAPI Ornes et Affluents
3. Budget Principal n° 14900 – Créances éteintes et admissions en non-valeur
4. Budget Annexe n° 14913 OM – Créances éteintes
5. Marché relatif au programme de voirie et de requalification urbaine 2025
6. Avenant travaux micro-crèche

**Partie 2 : Cohésion sociale**

7. Avenant au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche à Eix
8. Demandes de financements auprès de la Caisse d'allocations Familiales et auprès de la Mutualité Sociale Agricole
9. Subvention de fonctionnement – Association Ligue Xtrem Fit

Le Président ouvre la séance à : 20h31

Le nombre d'élus présents est au nombre de : 26

Le nombre de pouvoirs est au nombre de : 4

Le président vérifie le quorum et déclare la séance valide.

Le secrétaire de séance nommé est : Christophe MAGUIN.

Le Président fait valider le compte-rendu du conseil communautaire du 27 mars 2025.

**Partie 1 : Cadre de vie et environnement**
**1) Marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration de l'Orne et de ses affluents – Lancement de la tranche conditionnelle 1 – Mission Avant-Projet**

Ce point est présenté par Jean-Paul COLIN, VP

**Etat d'avancement du programme de restauration des cours d'eau**

Dans le cadre du programme de restauration des cours d'eau du territoire, la Communauté de Communes a recruté le bureau d'études **FLUVIALIS** dans le but d'élaborer un programme de restauration sur les cours d'eau suivants :

**Orne, Tavannes, Damloup, Viaunoue, Vauches, Braquemis Rupt, Bréhaut, Faux-Rupt et Darmont.**

Le marché de maîtrise d'œuvre est découpé comme suit :

Phase	Désignation	Montant - €HT
<b>TRANCHE FERME</b>		<b>37 790,00 €</b>
<b>DIA</b>	Etude de diagnostic	30 490,00 €
<b>MC1</b>	Concertation locale	7 300,00 €
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 1</b>		<b>31 700,00 €</b>
<b>AVP</b>	Etude d'Avant-Projet	31 700,00 €
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</b>		<b>50 305,00 €</b>
<b>PRO</b>	Etude de Projet	12 100,00 €
<b>MC2</b>	Négociation foncière	27 160,00 €
<b>MC3</b>	Dossiers réglementaires	11 045,00 €
<b>Total - €HT</b>		<b>119 795,00 €</b>
<b>TVA – 20 %</b>		<b>23 959,00 €</b>
<b>Total - €TTC</b>		<b>143 754,00 €</b>

À l'issue du diagnostic mené en 2024, les cours d'eau ont été priorisés et des sites de travaux potentiels proposés (29 sites au total, ainsi que des interventions plus ponctuelles). Chaque proposition de site de travaux fait l'objet de 1 à 4 scénarios d'intervention. Le maître d'œuvre a également identifié des zones où l'entretien de la végétation et des embâcles est prioritaire.

Dans le cadre de la concertation locale, deux réunions d'information ont été organisées :

- Le **vendredi 7 mars 2025**
- Le **mercredi 12 mars 2025**

Ces rencontres ont permis à la collectivité, accompagnée du bureau d'études, de présenter la démarche aux **propriétaires riverains concernés** et de recueillir leurs **interrogations et remarques**.

**Prochaine étape : élaboration de l'avant-projet**

L'étape suivante consiste en l'élaboration du rapport d'avant-projet dont les objectifs sont de :

- Confirmer la faisabilité du projet (technique, économique et réglementaire)
- Détailler la mise en œuvre technique des travaux (localisation, dimensions, volumétrie)
- Définir les spécifications techniques détaillées des travaux (accès...)
- Fournir des plans précis et côtés
- Fournir une estimation des coûts prévisionnels

Vu les articles L 211-7 et L 214-7 du Code de l'Environnement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain et notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu la délibération n°2023-069b du 29 juin 2023

**Considérant :**

- Que la Communauté de Communes souhaite poursuivre ses actions en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Les dépenses mentionnées étant subventionnables à hauteur de 80 % du montant en euros hors taxes par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, et le Conseil Départemental de la Meuse déjà engagés sur le programme « Orne et affluents »,
- Le plan de financement présenté (la répartition des montants des subventions sont prévisionnels),

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à mains levées, à l'unanimité,**

**VALIDE**, le plan de financement suivant (montants prévus au BP2025) :

DEPENSES		RECETTES		
Motif	Montant - €HT	Organisme	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel - €
Tranche conditionnelle 1  AVP	31 700,00 €	Agence de l'Eau	45 %	14 265,00 €
		Région Grand Est	25 %	7 925,00 €
		Conseil Départemental de la Meuse	10 %	3 170,00 €
		Auto-financement	20 %	6 340,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 700,00 €HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>31 700,00 €HT</b>

**DECIDE** de lancer la tranche conditionnelle 1 – Mission AVP, du programme de restauration de l'Orne et de ses affluents  
**AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes et à signer tous actes utiles à l'exécution de cette délibération

## 2) Recrutement de prestataires pour la réalisation d'études complémentaires dans le cadre du programme GEMAPI Ornes et Affluents

Ce point est présenté par Jean-Paul COLIN.

### Etat d'avancement du programme de restauration des cours d'eau

Dans le cadre du programme de restauration des cours d'eau du territoire, la Communauté de Communes a recruté le bureau d'études **FLUVIALIS**, qui a réalisé un **diagnostic complet** des cours d'eau suivants :

**Orne, Tavannes, Damloup, Viaunoue, Vauches, Braquemis Rupt, Bréhaut, Faux-Rupt et Darmont.**

À l'issue de ce diagnostic, **29 sites de travaux** ont été identifiés, avec plusieurs niveaux d'intervention. Des propositions complémentaires d'**entretien et de travaux ponctuels** ont également été formulées.

Dans le cadre de la concertation locale, deux réunions d'information ont été organisées. Ces rencontres ont permis à la collectivité, accompagnée du bureau d'études, de présenter la démarche aux **propriétaires riverains concernés** et de recueillir leurs **interrogations et remarques**.

### Prochaine étape : élaboration de l'avant-projet et études complémentaires

Afin de poursuivre la phase de conception du programme de travaux et permettre au bureau d'étude de construire le rapport d'avant-projet dont les objectifs sont :

- Confirmer la faisabilité du projet (technique, économique et réglementaire)
- Détailler la mise en œuvre technique des travaux (localisation, dimensions, volumétrie)
- Définir les spécifications techniques détaillées des travaux (accès...)
- Fournir des plans précis et côtés
- Fournir une estimation des coûts prévisionnels

Il est nécessaire de mener des études complémentaires : levées topographiques pour le dimensionnement et la volumétrie ; écologique pour la prise en compte de la présence d'espèces protégées qui pourraient impacter les travaux ; géotechnique pour l'arasement ou la suppression de seuils.

Vu les articles L 211-7 et L 214-7 du Code de l'Environnement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain et notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu la délibération n°2023-069b du 29 juin 2023

### Considérant :

- Que la Communauté de Communes souhaite poursuivre ses actions en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- La nécessité de réaliser des études complémentaires pour élaborer l'Avant-Projet

- Les dépenses mentionnées étant subventionnables à hauteur de 80 % du montant en euros hors taxes par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, et le Conseil Départemental de la Meuse déjà engagés sur le programme « Orne et affluents »,
- Le plan de financement prévisionnel présenté,
- 

Gérard CHRISTOPHE, demande quel tronçon concerne les travaux restauration de l'Orne. Jean-Paul COLIN s'abstient et reviendra vers M. CHRISTOPHE.

Jean-Paul COLIN précise que les études dureront environ 1 an.

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à mains levées, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de recrutement de prestataires pour effectuer les études complémentaires,

**VALIDE**, le plan de financement et les budgets prévisionnels suivants (prévus au BP2025) :

DEPENSES		RECETTES		
Motif	Montant - €HT	Organisme	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel
Etudes faune-flore	41 666,67 €	Agence de l'Eau	45 %	48 750,00 €
Levés topographiques	50 000,00 €	Région Grand Est	25 %	27 083,33 €
Etudes géotechniques	16 666,67 €	Conseil Départemental de la Meuse	10 %	10 833,33 €
		Auto-financement	20 %	21 666,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 333,33 €HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>108 333,33 €HT</b>

**DECIDE** de lancer les consultations et de recruter des prestataires qui seront chargés de réaliser les études complémentaires

**AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes et à signer tous actes utiles à l'exécution de cette délibération

### 3) Budget Principal n° 14900 – Créances éteintes et admissions en non-valeur

Ce point est présenté par Philippe GERARDY, Président.

#### Admission en non-valeur

Le Vice-Président informe le Conseil Communautaire que le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certaines redevances malgré les démarches multiples effectuées.

Par définition, l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les créances irrécouvrables. Cette procédure d'admission en non-valeur fait suite à des poursuites sans effet, d'insuffisance d'actif, de personnes décédées.

Par exemple, entre 2015 et 2018, un usager a reçu des factures mais ne les a jamais payés. Ce dernier est parti de son domicile et n'a pas fait connaître son nouveau lieu de résidence. Ainsi, les poursuites sont sans effets et le recouvrement des redevances est impossible.

#### Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose au créancier et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

La commission de surendettement des particuliers de la Meuse a éteint certaines créances que nous devons régulariser à l'article 6542.

- Liste n° 7472600133 pour un montant de 1 421.45 € concernant le budget principal n° 14900
- Liste n° 7087740533 pour un montant de 407.65 € concernant le budget principal n° 14900

Article 6542	Créances éteintes – Budget principal n° 14900	1 421.45 €
Article 6541	Admissions en non-valeur – Budget principal n° 14900	407.65 €

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à mains levées, à l’unanimité avec l’abstention de Daniel BRIZION.**

**DECIDE** d’admettre en non-valeurs et en créances éteintes les titres présentés,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

#### 4) Budget Annexe n° 14913 OM - Créances éteintes

Ce point est présenté par Jean-Paul COLIN.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose au créancier et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

La commission de surendettement des particuliers de la Meuse a éteint certaines créances que nous devons régulariser à l’article 6542.

Le service de gestion comptable de Verdun ayant effectué toutes les démarches de recouvrement possibles, qui se sont avérées sans effet, nous demande d’admettre en créances éteintes :

- Liste n° 7588420333 pour un montant de 92.25 € concernant le budget annexe « OM » n° 14913
- Liste n° 7472610133 pour un montant de 230.00 € concernant le budget annexe « OM » n° 14913

Article 6542	Créances éteintes – Budget OM 14913	322.25 €
--------------	-------------------------------------	----------

Jean-Paul COLIN indique qu’il a rencontré la trésorerie le lundi 11 mai avec Karinne GENOUX, comptable de la Communauté de Communes pour trouver des solutions. Il indique qu’une évolution sera proposée à une prochaine commission. En ce sens, lors de l’inscription au service OM, pour tous les nouveaux habitants, il sera demandé nom / prénom / date de naissance. Ces éléments devront faciliter les saisies sur salaire de la trésorerie. Le taux de recouvrement est de 98,6 %.

Gérard CHRISTOPHE aborde le sujet des factures des OM et notamment les factures non réglées dans le délai de paiement qui se voient imposer des frais d’huissier. Gérard CHRISTOPHE précise que ce sont souvent des gens en précarité, qui ont des difficultés à régler ces factures. Il demande si ces frais d’huissier peuvent être déduits même si le règlement a lieu après échéance. Il est indiqué que c’est au contribuable de prendre contact avec la trésorerie avant le délai de fin de paiement. Il faut contacter la trésorerie pour trouver une solution « amiable », comme par exemple, permettre un étalement des paiements. La Codecom peut assurer ce lien avec la trésorerie au besoin. Jean-Paul COLIN indique que les relations sont bonnes avec les équipes de la trésorerie.

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à mains levées, à l’unanimité avec l’abstention de Daniel BRIZION.**

**DECIDE** d’admettre les créances éteintes des titres présentés,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

#### 5) Marché relatif au programme de voirie et de requalification urbaine 2025

Ce point est présenté par Daniel BRIZION.

La Communauté de Communes du Pays d’Etain a lancé une consultation en procédure adaptée le 07 mars 2025 pour le programme de voirie et de requalification urbaine 2025.

Trois offres ont été reçues dans les délais. Une pour le lot 1 et deux pour le lot 2.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 09/04/2025 et après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché à

- Lot 1 : EUROVIA ALSACE LORRAINE ZI pour 54 983.55 €
- Lot 2 : Lambert TP pour 18 787.50€ HT

Fabrice DUPUIS (Buzy) demande si le curage de fossé est interdit. Il est indiqué que non, cela s'apparente davantage à du nettoyage.

Daniel BRIZION (Etain) indique que la réunion 0 aura lieu dans une dizaine de jour. L'entreprise pourrait démarrer les travaux courant juin. Il est précisé que le département a débuté ce type de travaux.

Christian BURAK (Fromezey) indique que la rue du 3<sup>ème</sup> régiment d'hélicoptère, derrière le contrôle technique, est interdite dans les deux sens. Daniel BRIZION (Etain) indique que c'est une compétence communale, et que ce sujet est actuellement étudié par la Commune d'Etain.

Jean NATALE (Eix), sur le sujet de la campagne des « nids de poule » réalisée par l'entreprise COLAS, souhaiterait vérifier avec l'entreprise ce qui a été commandé et réalisé. Il souhaiterait que cette rencontre ait lieu avant la signature du PV de réception. Daniel BRIZION (Etain) indique que tous les travaux n'ont pas encore été achevés. L'achèvement aura lieu fin juin, début juillet pour finir les travaux sur Etain. Jean NATALE (Eix) indique qu'il y a eu des « loupés ». Il est indiqué que le maître d'œuvre sera sollicité.

Michel DEBEUX (Gincrey) indique qu'il n'y a eu aucune intervention sur la rue principale, rue Jeanne Gérard. Il propose que les Maires soient avertis du passage de l'entreprise au préalable pour contrôler ces travaux et par le maître d'œuvre. Ce propos est soutenu par Jean NATALE (Eix).

Joël PARROT (Etain) demande à ce que le fait de prévenir soit inscrit dans le cahier des charges de départ.

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à mains levées, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'attribution du marché relatif au programme de voirie et de requalification urbaine à l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE ZI pour le lot 1 et Lambert TP pour le lot 2.

**VALIDE** la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 09/04/2025 ;

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025 du budget général,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées

## **6) Travaux de la micro-crèche – Avenants : Marché 2023 Lot 1 et Marché 2024 Lots 1 et 2**

Ce point est présenté par Daniel BRIZION.

Les 11 lots du marché de travaux pour la Construction d'une micro-crèche à Eix ont été notifiés le 15 mars 2024 (Marché 2023). Les travaux ont débuté le 21 mai 2024.

Le montant global du **marché de travaux est de 671 956,72 € HT.**

En raison de la résiliation à l'amiable avec l'entreprise SOGEBAT des 3 lots suivants :

- Lot 2 : gros œuvre et façade pour un montant de 88 935,90 € HT
- Lot 5 : menuiseries intérieures pour un montant de 37 448,76 € HT
- Lot 6 : plâtreries et faux plafonds pour un montant de 47 410,54 € HT

Une nouvelle consultation a été faite pour les travaux restant à réaliser (Marché 2024). Les nouveaux attributaires sont les suivants :

- Lot 1 (ex lot 2) : façade, entreprise PALAZZO pour un montant de 11 242,50 € HT
- Lot 2 (ex lot 5) Menuiseries intérieures, entreprise MAGNI pour un montant de 37 517,40 € HT
- Lot 3 (ex lot 6) : Plâtrerie - Faux plafond, entreprise PALAZZO pour un montant de 50 536,28 € HT

Les travaux ont repris depuis le 20 janvier et des travaux complémentaires sont nécessaires pour les lots suivants :

### **Lot 1 Marché 2023 : VRD - Titulaire : entreprise EUROVIA**

- **Avenant n°4 ayant pour objet** : travaux en plus et en moins sur le lot VRD (en plus : reprise de drains, regards et réseaux, pose mur en L, modification arrivée réseau assainissement..., en moins : tranchée d'infiltration, bateau trottoir, regard grille, socles bétons...)

**Montant de l'avenant :**

- Montant HT : 5 278.27 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.88 %

**Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 285 876.94 €
- Montant TTC : 343 052.33 €

**Lot 1 marché 2024 : Façade - Titulaire : entreprise PALAZZO**

- **Avenant n°2 ayant pour objet :** Fourniture et pose de 2 protections dauphins en galva sans partie saillante

**Montant de l'avenant :**

- Montant HT : 537.90 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3.9 %

**Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 284.65 €
- Montant TTC : 17 141.58 €

**Lot 2 marché 2024 : Menuiseries intérieures – Titulaire : SARL MAGNI AGENCEMENT**

- **Avenant n°1 ayant pour objet :** Les plus-values concernant les équipements au lot menuiserie intérieure suite aux demandes de la PMI (escalier change, châssis vitré, four de réchauffe, réfrigérateur pose libre et micro-ondes option four)

**Montant de l'avenant :**

- Montant HT : 3 650 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9.73 %

**Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 41 167.40 €
- Montant TTC : 49 400.88 €

L'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 avril 2025 a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces avenants.

Michel DEBEUX (Gincrey) demande si cela concerne également de l'achat de matériel car la délibération indique avenant « travaux » micro-crèche. Il est indiqué que oui, cela concerne également de l'achat de matériels. Daniel BRIZION (Etain) indique qu'une réception partielle a été réalisée. Le sol souple est encore en attente.

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offre

**DONNE** mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

## Partie 2 : Cohésion sociale

### 7) [Avenant au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche à Eix](#)

Ce point est présenté par Marie LECLERC, Vice-Présidente aux actions des solidarités et de la cohésion sociale.

Lors du Conseil Communautaire du jeudi 06 février 2025 et suite à une procédure de consultation, la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche à Eix a été confiée à l'association ALYS, pour une durée allant de la date de sa signature (avec une ouverture de la crèche fin août 2025) au 31/12/2027.

Le contrat de concession conclu avec le délégataire doit aujourd'hui être modifié afin d'intégrer des informations actualisées, qui relèvent de modifications non substantielles (CCP, art. L. 3135-1 et R. 3135-7). Un projet d'avenant no 1 au contrat de concession a ainsi été établi et est soumis au vote de l'assemblée délibérante.



Ce projet d'avenant propose des modifications aux articles 1, 5, 7, 8, 13, 23 et 24. Le reste des articles reste inchangé.

Les modifications sont les suivantes :

- Article 1 : ajout du nom de la micro-crèche (Les Renard'Eaux)
- Articles 5 et 7 : ajout du montant précis des contributions volontaires apportées par la CCPE en remplacement de la facturation d'un loyer (valeurs locatives, charges de fonctionnement assumées par l'autorité concédante), à savoir 11 500 €
- Article 8 : ajout d'une référence à une nouvelle annexe, qui détaille la répartition des diverses tâches relatives à la maintenance et à l'entretien de la micro-crèche
- Article 13 : ajout d'une précision sur le choix du fournisseur pour la restauration
- Article 24 : actualisation du coût estimatif de participation financière de la CCPE pour le soutien de l'équipement, suite aux nouvelles données de la CAF
- Articles 23 et 24 : il est précisé que pour l'année 2025, du fait de l'ouverture en août de l'EAJE et du calendrier de gestion établi par la CAF, le bilan financier et l'éventuelle de subvention du concessionnaire ne sera pas transmis à la CCPE dans le calendrier initialement défini

Michel DEBEUX (Gincrey) demande la définition du coût du loyer. Marie LECLERC (Etain) indique que c'est une opération blanche. Le Président détaille l'opération : La CAF subventionne le fonctionnement de la crèche en prenant en compte l'ensemble des charges. Dans le total des charges, on va inclure le montant annuel de la valeur locative. Pour que la micro-crèche fonctionne, il y a ce que les parents versent, ce que la CAF va verser, et un complément par la communauté de communes. Les parents ne payent pas l'intégralité de ce qu'ils devraient payer. Si on loue la micro-crèche au prestataire, celui-ci a un déficit plus important et nous demandera une subvention supérieure. La somme est donc inscrite en recettes et en dépenses. Joël PARROT (Etain) demande si on a fait un prévisionnel des charges. Il est indiqué que oui.

Michel DEBEUX (Gincrey) demande comment les inscriptions seront gérées : y aura-t-il une priorité pour les familles qui travaillent. Marie LECLERC (Etain) indique qu'on ne peut pas imposer ce type de critère mais que la crèche a besoin d'avoir un fonctionnement sans déficit, donc les parents qui travaillent en temps plein intéresseront d'avantage la structure. La priorité est donnée aux parents qui prennent le plus d'heures en crèche. Jean NATALE (Eix) indique que 11 familles sont candidates. La commission se réunira le 19/05/25. Le Président indique qu'un travail partenarial sera mené avec la crèche d'Etain et la micro-crèche sur ces différentes admissions : les inscriptions seront donc coordonnées.

Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre) demande si le nom de la micro-crèche a une signification. Il est indiqué que le nom a été travaillé en commission, que l'équipe de l'école d'Eix a été sollicitée sur le sujet mais que le nom n'a pas de signification particulière.

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'avenant numéro 1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche située à Eix  
**AUTORISE** le président de la CCPE à signer l'avenant au contrat de concession ainsi que tout document nécessaire à son exécution, et à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de ladite concession de service public.

## **8) Demandes de financements auprès de la Caisse d'allocations Familiales et auprès de la Mutualité Sociale Agricole**

Ce point est présenté par Marie LECLERC, Vice-Présidente aux actions des solidarités et de la cohésion sociale.

Chaque année, la Communauté de Communes du Pays d'Etain développe les services qu'elle offre à la population et cherche à créer de nouveaux projets qui améliorent le quotidien des familles, en liens étroits avec ses partenaires.

Ainsi, en complément de la Convention Territoriale Globale - document cadre du soutien apporté par la CAF au territoire du Pays d'Etain – la branche famille de la CAF de la Meuse organise annuellement un appel à projet (« Fonds Publics et Territoires ») afin de favoriser l'émergence de projets pour réduire les inégalités sociales.

En avril 2025, les services Education et Cohésion Sociale ont répondu à cet appel à projet en déposant 4 nouveaux dossiers :

- Faire de la « Halle aux jeux », la ludothèque du Pays d'Etain, un lieu inclusif (1 520 € demandés)
- Référent inclusion et achat de mallettes pédagogiques pour les ALSH périscolaires du Pays d'Etain (24 621 € demandés)
- Projet culturel et fédérateur « Du temps et des notes » (2 000 € demandés)
- Les projets culturels et solidaires 2025 du Conseil Des Jeunes du Pays d'Etain (7 482 € demandés)



En avril 2025, le service Jeunesse a également répondu à l'appel à projet annuel de la MSA Marne Ardennes Meuse, en proposant un dossier pour le PASS ADO : développement de l'accès à la culture des adolescents du Pays d'Etain par la création par les jeunes d'un spectacle (2 110 € demandés)

Au total, ces 5 projets sollicitent une aide de 37 733 €, qui représente 80% du montant des actions.

Ces demandes seront examinées dans les mois qui viennent par ces deux institutions.

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la dynamique développée en matière de politique enfance et jeunesse ainsi que pour le développement des partenariats,

**AUTORISE** le Président à solliciter la C.A.F. de la Meuse et la M.S.A pour ces 5 demandes de financement

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et à signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

### 9) Subvention de fonctionnement – Association Ligue Xtrem Fit

Ce point est présenté par Charlène HENRY, Vice-Présidente, Sports, Jeunesse, Culture et Citoyenneté.

L'association « Ligue Xtrem Fit » est une association récemment créée, qui permet de développer les pratiques sportives dans une discipline nouvelle. Il s'agit du seul club sportif meusien intervenant dans ce domaine, qui compte déjà plus de 30 adhérents. Afin de soutenir son développement, la Communauté de Communes du Pays d'Etain met gracieusement à disposition depuis 2 ans le gymnase plusieurs fois par semaine.

En 2025, l'association sollicite une aide supplémentaire via une demande de subvention de 675 €.

Cette subvention permettrait à l'association de continuer son développement en achetant du nouveau matériel et en organisant un événement sportif sur le territoire.

Jean NATALE (Eix) demande ce qu'est le CrossFit. Il est indiqué qu'en schématisant, ils soulèvent des pneus de tracteurs etc. Charlène HENRY (Etain) propose à Jean NATALE (Eix) de participer à une séance pour découvrir cette activité.

Entendu le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à mains levées, à l'unanimité.**

**ACCEPTÉ** le versement de ladite subventions à l'association Ligue Xtrem Fit

**PRÉCISE** que les budgets sont prévus à l'article 6574 du BP 2025

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles aux décisions précitées.

## Partie 3 : Questions diverses

Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre) indique que l'équipe du Conseil Municipal s'interroge sur le bilan factuel de la Codecom : ils ont révoqué le projet de territoire, le PLUi etc. Il indique que les 3 conseillers communautaires étaient en incapacité de répondre aux questions posées. L'équipe municipale était déçue de ce qui ressort et s'interrogeait sur l'utilité de la Communauté de Communes. Il a le sentiment que peu de choses sortent en fin de mandat. Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre) demande ce qu'il peut répondre. Marie LECLERC (Etain) propose de faire un conseil pour présenter ce bilan. Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre) indique que l'équipe ne viendra pas car c'est trop théorique, ils veulent des choses concrètes. Marie LECLERC (Etain) indique qu'il y a de quoi faire un bilan. Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre) demande comment on peut communiquer là-dessus. Il indique qu'il n'y a pas de communication globale et que la dernière réunion élargie était beaucoup trop ennuyeuse. Il indique que la dynamique était bonne mais qu'on patine aujourd'hui.

Gérard CHRISTOPHE (Foameix-Ornel) indique que la communication des actions de la Codecom doit être portée par le Maire de chaque commune qui doit retranscrire l'information.

Jean NATALE (Eix) se sent plus près de l'avis de Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre). Il trouverait ça normal de faire un bilan de ce qui s'est passé. Il souhaite qu'on reprenne la feuille de route de départ et mesurer les actions mises en place. Il ne pense pas que c'est au Maire de faire le bilan de la Communauté de Communes.

Le Président demande quel support de communication peut être utilisé et quel public ciblé.

Jean NATALE (Eix) indique qu'il faut faire une revue spécifique sur ce sujet. Joël PARROT (Etain) propose à ce qu'on est un « *Community manager* » car les réseaux de communication sont nombreux et qu'il faut tous les mobiliser. Le Président indique que c'est extrêmement chronophage.

Gérard CHRISTOPHE (Foameix-Ornel) indique que Manon B. est partie et demande si elle est remplacée. Il est indiqué que le recrutement est en cours. Il précise que le recrutement est compliqué.

Le Président donne des informations sur divers points :

- Sur un autre sujet, le Président indique que la convention a été signée avec le 3<sup>ème</sup> RHC ;
- L'inauguration de la micro-crèche aura lieu le 16 juin à 17h.
- Commission OM prévue le 22 mai
- Commission GEMAPI prévue le 26 mai

Jean-Paul COLIN (Damloup) indique que le site de la baignade est officiellement intégré au réseau des ENS (9<sup>ème</sup> site en Meuse). Une convention relative à l'installation d'un totem sera présentée en juin prochain. Un évènement régional sur l'eau aura lieu le 6 juin à 13h30 pour lesquels des élus viendront visiter la baignade et ce qui a été réalisé. Pour la partie d'Etain, une visite du cimetière (végétalisation).

Christophe MAGUIN (Rouvres-en-Woëvre) demande si une réflexion a été menée en interne sur le management depuis le dernier conseil communautaire. Le Président indique que ces réflexions sont menées depuis déjà plusieurs années.

A Etain, le 16 mai 2025

Le Président,



Philippe GERARDY

Le secrétaire de séance



Christophe MAGUIN